

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
NATIONAL DE L'EDUCATION**

Bobo-Dioulasso, 8- 12 novembre 2011

TERMES DE REFERENCES

**Thème : Bilan de la première phase de mise en œuvre de la
réforme du système éducatif : difficultés, insuffisances
et défis pour la deuxième phase**

Version du 2 novembre 2011

I. Contexte et justification

Les évolutions sociales, techniques et technologiques font aujourd'hui, plus que jamais, de la ressource humaine le socle du développement durable. Pour ce faire, le Burkina Faso s'est engagé dans différentes réformes structurelles. C'est ainsi que le gouvernement a entrepris depuis 2007 la réforme globale du système éducatif qui vise à mettre en place un système éducatif plus adapté, plus cohérent et plus fonctionnel, accessible à toutes les couches de la société burkinabè tout en formant l'apprenant à devenir un homme et un citoyen capable de se prendre en charge et de contribuer au développement socio-économique et culturel de son pays.

Cette volonté politique s'est traduite par l'adoption de la loi d'Orientation de l'Education n°013-2007/AN du 30 Juillet 2007 promulguée par décret n°2007-540/PRES du 05 Septembre 2007. La mise en œuvre de la réforme a été rendue effective par la mise en œuvre d'un certain nombre d'un certain nombre de mesures sur l'ensemble du territoire, telles la suppressions ou la réduction des frais de scolarité, la dotation gratuite de manuels et de fournitures scolaires et l'expérimentation dans quarante cinq (45) départements pilotes de la gratuité et de l'obligation scolaires pour les enfants de six (06) à seize (16) ans.

La réforme a suscité beaucoup d'engouement auprès des populations et a eu pour conséquence un accroissement exponentiel des effectifs qui atteignent plus de 100% dans certains départements.

Toutefois, « l'arbre ne doit pas cacher la forêt » car la mise en œuvre de la réforme rencontre des difficultés. Ainsi, il conviendrait d'évaluer rigoureusement cette première phase avant d'envisager son extension ou sa généralisation.

C'est dans ce contexte que le Conseil national de l'éducation, organe consultatif auprès des pouvoirs publics sur les questions nationales relatives à l'éducation et à la formation, tiendra sa session ordinaire de l'année 2011 en vue de procéder à une évaluation de cette réforme.

Les présents Termes de Références sont élaborés pour préciser les attentes et l'organisation de cette session.

II. Objectif général

Procéder à l'évaluation de la première phase de mise en œuvre de la réforme du système éducatif en cours dans les quarante cinq (45) départements pilotes.

III. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

- faire le bilan de la première phase de mise en œuvre de la réforme par l'appréciation des résultats atteints sur les différents axes de la réforme avec une phase sur la gratuité, l'obligation scolaires, l'intégration des thèmes émergents et les questions de pilotage institutionnelles, et l'identification des difficultés rencontrées, les insuffisances et les défis à relever dans la deuxième phase ;
- faire des suggestions à l'attention des ministres en charge de l'éducation et formuler des recommandations au Gouvernement dans la perspective de la deuxième phase de mise en œuvre de la réforme.

IV. Organisation

a. Des dates de l'atelier et du lieu des travaux

L'atelier se teindra dans la salle de conférence du Centre Muraz de Bobo-Dioulasso du 8 au 12 novembre 2011.

b. Du déroulement des travaux

La session s'organisera autour des activités ci-après :

- les communications présentées par des représentants des ministères en charge de l'éducation (MESS, MENA et MASSN) et des partenaires du système éducatif (structures faitières des APE, syndicats, des établissements privés, etc.) sur l'état de mise en œuvre des principales mesures en rapport aux différents axes de la réforme y compris la réforme des curricula ;
- les travaux en commissions sur les sous-thèmes ci-après :
 - a) réforme du système éducatif : quelles stratégies pour la gestion des flux dans le cadre de la gratuité et de l'obligation scolaire pour les enfants de six à seize ans ?
 - b) réforme du système éducatif : quelles stratégies pour la définition d'un socle commun de connaissances et de compétences de l'éducation de base (préscolaire, primaire, post primaire) et la réforme des curricula y relative.
 - c) réforme du système éducatif : quel dispositif institutionnel de pilotage pour réussir cette réforme ?

V. Supports techniques

Les supports techniques qui serviront d'outils de travail sont, le document de synthèse, les documents bilans sectoriels, les documents relatifs à la réforme du système éducatif en cours et tout document pouvant contribuer à la réussite des travaux.

VI. Chronogramme indicatif

Date	Heure	Activités
1 ^{er} jour	08H00 - 08H45	- Accueil des conseillers et invités - Enregistrement des conseillers
	09H00 - 09H30	- Cérémonie d'ouverture - Mot de bienvenue de monsieur le Gouverneur ou son représentant - Allocution du Président du Conseil national de l'éducation - Discours d'ouverture des travaux par le ministre des enseignements secondaire et supérieur
	09H30 - 10H30	- Communication par un représentant du MENA sur le bilan au niveau de l'enseignement primaire
	10H30 - 11H30	- Communication par un représentant du MESS sur le bilan au niveau de l'enseignement post primaire
	11H30 - 12H00	- Pause café
	12H00 - 13H30	- Communication par un représentant l'Association des municipalités du Burkina Faso sur leur appréciation de la première phase de mise en œuvre de la réforme du système éducatif
	13H00 - 14H00	- Pause déjeuner
	14H00 - 16H00	- Débats autour des communications de la journée

2 ^{ème} jour	08H00 - 9H00	- Communication par un représentant des structures faitières des parents d'élèves sur leur appréciation de la première phase de mise en œuvre de la réforme du système éducatif
	9h00-10H00	- Communication par un représentant des structures faitières des établissements d'enseignement privés sur leur appréciation de la première phase de mise en œuvre de la réforme du système éducatif
	10H-10H30	- Communication par un représentant des syndicats de l'éducation sur leur appréciation de la première phase de mise en œuvre de la réforme du système éducatif
	10H30 - 11H30	- Pause café
	11H30-12H15	- Communication par le représentant du chef de file des PTF du secteur de l'éducation sur leur appréciation de la première phase de mise en œuvre de la réforme du système éducatif
	12H15-13H00	- Séances de témoignages d'un chef d'établissement d'enseignement post primaire, d'un directeur d'une école primaire, d'élèves des établissements pilotes de la réforme
	13H00 – 14H00	- Pause déjeuner
	14H00 - 16H00	- Débats autour des communications
	16H00 -16H30	- Mise en place des commissions
3 ^{ème} jour	08H00 - 10H30	- Travaux en commission
	10H30 - 11H00	- Pause café
	11H00-13H00	- Suite des travaux en commission
	13H00-14H00	- Pause déjeuner
	14H00 -16H00	- Début des travaux en plénière
4 ^{ème} jour	08H00 - 10H30	- Suite des travaux en plénière
	10H30 -11H30	- Pause café
	11H30-12H30	- Adoption du rapport
	12H30-14H00	1. Cérémonie de clôture 2. Pause déjeuner 3. Fin de la session